



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25123210*****Déposé / Reçu le****23 SEP. 2025****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **0402 833 179****Nom**(en entier) : **Unibra**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard du Souverain 25/9 à 1170 Bruxelles****Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs de signature**

Il résulte de l'annexe 3 de la décision écrite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2024 ce qui suit:

"Les personnes suivantes (avec pouvoir de subdéléguer) ont pouvoir pour les opérations reprises ci-dessous :

-Classe A : Monsieur Thibault Relecom, en sa qualité de CEO ;

-Classe B :

•Thales Management SRL, dont le siège est établi à 5640 Mettet, rue Noéchamps 52A, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0639.952.649, représentée par Monsieur Renaud BLAVIER, en sa qualité de GM ;

•ML BUSINESS PARTNER SRL, dont le siège est établi à 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Rue de Gourdinne (NAL) 5, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0754.846.575, représentée par Monsieur Marc LIMNEOS, en sa qualité de CFO ;

•MHCT Sàrl, dont le siège est établi à 70-72 Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS B142522, représentée par Monsieur Jean-Nicolas MONTRIEUX, en sa qualité de Head of Real Estate ;

•EEM SRL, dont le siège est établi à Avenue Richard Neybergh 39, 1020 Bruxelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1012.365.343, représentée par Madame Erlinde Eeman, en sa qualité de General Counsel ;

•Eric Gilson, en sa qualité de directeur général.

Le pouvoir de signature des opérations reprises ci-dessous est délégué comme suit :

-Un membre de la Classe A et un membre de la Classe B agissant conjointement lorsque la valeur est supérieure ou égale à 3.000.000,00 EUR;

-(i) deux membres de Classe B ou (ii) un membre de la Classe A ensemble avec un membre de la Classe B, agissant conjointement lorsque la valeur est inférieure à 3.000.000,00 EUR; et

Les opérations en question sont:

a. Les investissements, désinvestissements, acquisitions, ventes, y compris des conventions de partenariat, cession des parts de sociétés ;

b. Les contrats commerciaux, y compris les offres (autres que ceux visés au point (a)), les commandes aux fournisseurs et aux sous-traitants ;

c. Les actes relatifs aux biens immobiliers (autres que ceux visés au point (a)), leurs conditions, modalités et engagements nécessaires, qu'ils concernent des droits réels tels que notamment la vente, l'achat, l'échange, la copropriété, l'usufruit, l'emphytéose, la superficie, les servitudes et l'hypothèque ou qu'ils concernent des droits personnels tels que notamment les baux, les occupations précaires, les concessions, les autorisations administratives et urbanistiques. Y sont compris tous actes accessoires ou utiles à ceux-ci, notamment :

-Établir ou exiger l'origine de propriété des biens objets de ces actes, fixer l'entrée en jouissance, recevoir ou payer les prix, les éventuelles soultes ou indemnités, en donner ou retirer quittance, imposer ou accepter toutes charges, faire et accepter toutes réserves ;

-Modifier l'objet et les conditions des droits résultants des actes susvisés, les proroger, y renoncer, les résilier (amiablement), avec ou sans indemnités, ou en poursuivre leur résiliation en justice ;

-Consentir et accepter toutes subrogations avec ou sans garantie, renoncer ou requérir le désistement de tous droits réels, privilèges et actions résolutoires, donner ou exiger la mainlevée ou requérir ou consentir la radiation de toutes inscriptions d'office ou d'hypothèque conventionnelle, de toutes saisies, oppositions,

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 30/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 30/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

transcriptions et autres empêchements quelconques, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office ;

-Subdéléguer tout ou partie de leurs pouvoirs, passer et signer tous actes, procès-verbaux de mesurage, état des lieux et pièces généralement quelconques, faire toutes notifications et significations nécessaires et opportunes, élire domicile et, en général, faire le nécessaire pour réaliser le présent mandat.

d.Les actes relatifs à la gestion du patrimoine, des projets de construction, de rénovation et d'aménagement de bâtiments ;

e.Les opérations concernant le service du personnel (indépendant, employé et ouvrier) autres que le personnel cadre, en ce compris l'engagement, le licenciement, l'aménagement du temps de travail, les déclarations fiscales et sociales, les affaires juridiques et les assurances de personnes ;

f.Les opérations relatives aux polices d'assurances;

g.La gestion des affaires juridiques, en ce compris suivi de procédure en tout matière (fiscale, recours administratif, judiciaire), conclusion de transactions;

h.Les opérations relatives à des questions de santé, de sécurité et d'environnement, y compris les demandes de permis y relatives;

i.Les opérations en matière financière, notamment la mise en place de financement, l'octroi de garantie, les placements, les paiements électroniques, les garanties bancaires et l'ouverture de comptes bancaires ; et

j.Les affaires fiscales et comptables.

Les pouvoirs ci-avant sont accordés, tant pour la business unit « Real Estate » que pour la business unit « Brasserie ».

Cette délégation remplace et annule la délégation de pouvoir octroyée lors du Conseil d'Administration du 29/12/2023 ; toutes les actes posés en vertu de ce mandat restent néanmoins valable.

*DÉSIGNE Madame Laeticia SEEGER et Madame Gaëlle FLOOR qui, à cet effet, élisent domicile à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain 25/9, en qualité de mandataire avec pouvoir d'agir seul et faculté de substitution, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en œuvre des présentes décisions, en ce compris l'accomplissement des toutes formalités de dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de publication aux Annexes au Moniteur belge, et plus généralement l'accomplissement de toutes formalités auprès des autorités ou administrations compétentes."

Laeticia SEEGER
Mandataire spécial
Pour extrait conforme